



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 janvier 2010

Le 11 janvier 2010, à 18 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- **présents :** mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Picot, Michèle Ségalas, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard et Jean-Bernard Vecchiato ;
- **excusés :** messieurs Patrick Benech, Michel Mariette.

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal précédent (4 décembre 2009) ;

DÉSIGNE le secrétaire de séance : madame Michèle Ségalas.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement,
- Plan local d'urbanisme (PLU),
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. AUTORISATION D'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de régler, avant le vote du budget 2010, des factures de travaux d'investissement réalisés soit en fin d'année 2009, soit au début d'année 2010, le conseil municipal doit autoriser monsieur le maire à ordonnancer ces dépenses, dans la limite de 25 % des crédits votés en 2009.

Monsieur le maire lit le texte de la délibération proposée à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la délibération.

2. PLAN LOCAL D'URBANISME

Chaque conseiller a reçu le document initial de présentation du diagnostic réalisé par le service urbanisme de l'agence publique de gestion locale (APGL).

Monsieur le maire rappelle les deux principales contraintes signalées dans ce rapport. Elles impactent le contenu du plan local d'urbanisme de la commune de Rontignon : le vieillissement de la population et la nécessité d'économie d'espaces.

Afin de préparer la prochaine réunion avec le bureau d'études, monsieur le maire est chargé de prendre contact avec ce dernier pour fixer l'ordre du jour et établir les tâches préalables à réaliser.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Cérémonies des vœux

Le calendrier et la participation des élus de Rontignon aux cérémonies des vœux des communes voisines sont établis en séance.

3.2. Goûter des Aînés

Il aura lieu le jeudi 14 janvier 2010 à 16 h 00 ; les membres du conseil municipal disponibles y sont invités, galettes et boissons y seront offertes.

3.3. Phénomène neigeux

Il a plus spécialement touché le hameau du vendredi 8 au dimanche 10 janvier. Monsieur André Iriart indique qu'il a procédé au passage de la lame et au salage des voies communales.

Un débat s'instaure sur la nécessité de posséder un matériel adéquat pour répondre à ces situations, et plus largement pour répondre au besoin de la commune en matière d'équipements ; est notamment abordé le remplacement du tracteur communal.

Ce point relatif à l'équipement des services techniques sera prochainement mis à l'étude. Cet événement climatique a mis aussi en évidence la nécessité de relancer l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS). Une réunion du groupe de travail est donc programmée pour le lundi 25 janvier à 19 h 00.

3.4. Association de maires de France

Un colloque sur "handicaps et territoires" aura lieu le 6 février à Salies-de-Béarn. Les conseillers qui souhaitent y participer devront s'inscrire au secrétariat.

3.5. Travaux au presbytère de Mazères-Lezons

Le conseil municipal avait accepté, dans sa séance du 14 décembre 2006, le principe d'une participation (au prorata de la population) de la commune de Rontignon aux travaux de rénovation du bâtiment de logement de monsieur le curé de la paroisse.

Les travaux s'achevant, monsieur le maire indique qu'il sera demandé à la commune de Rontignon une participation pour un montant de 2 278,60 € (l'estimation initiale était de l'ordre de 3 406 €). Le conseil municipal confirme la décision de participer au financement de cette rénovation.

3.6. Permanence des adjoints

Une permanence téléphonique hebdomadaire a été mise en place il y a quelques mois. À tour de rôle, chaque adjoint assure une semaine de permanence téléphonique en étant joignable sur le téléphone mobile de la commune (06.30.49.77.20). Monsieur le maire a chargé madame Nicole Vayssier, 1^{ère} adjointe, d'élaborer et de suivre le planning de ces permanences. Il est clairement spécifié que l'adjoint désigné doit donc prendre toute disposition pour se rendre joignable en toute circonstance pendant toute la durée de sa permanence.

3.7. Candélabre d'éclairage public

Un candélabre a été détérioré par monsieur Lanusse-Cazalé, rue du Vieux-Bourg. Le devis et sa lettre d'accompagnement lui ont été adressés au titre de la procédure afférente à son assurance pour réaliser le remboursement du remplacement de ce mobilier.

3.8. Demande d'occupation de la salle des sports

Monsieur Rivière sollicite la commune pour que l'association l'Ensoleillade (aide aux handicapés) soit autorisée à utiliser la salle de sports pour réaliser ses activités. Le conseil municipal s'accorde sur le principe et se déclare favorable à cet accès en spécifiant que les créneaux horaires retenus ne doivent pas contraindre les activités actuelles. Monsieur le maire devra s'assurer du planning des activités scolaires auprès des enseignantes avant de répondre à cette demande.

3.9. Subvention remplacement feux tricolores

Monsieur le maire informe l'assemblée que la subvention du conseil général devrait couvrir 71 % de la dépense globale. Il rappelle que l'opération de remplacement des feux a été réalisée pour un montant de 18 000 € HT. La subvention couvrant une part de 12 780 euros, il restera donc à la charge du budget communal un montant de 5 220 euros.

3.10. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Monsieur Victor Dudret fait remarquer qu'au cours du conseil du 4 décembre 2009, délibération a été prise pour l'élaboration de ce plan et la création d'un groupe communal chargé d'en suivre l'élaboration. Il indique qu'il conviendrait aujourd'hui de désigner ces élus. À l'issue du tour de table, sont désignés messieurs Victor Dudret et Jean Carrère.

3.11. Aménagement des salles situées à l'étage du foyer municipal

Madame Valérie Foubert pose la question de la programmation des travaux d'aménagements.

Monsieur le maire précise qu'il est d'abord nécessaire que les associations occupantes rangent et trient leurs matériels ; ensuite, le conseil proposera aux associations des espaces de rangement pour le matériel conservé. Ce n'est qu'à l'issue de ces actions que les travaux pourront commencer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 21h 30.